

réunions mondaines, quelle que soit l'occasion, attendu que nous laissons persister un tel état de choses durant des années?

Qu'il me soit permis de traiter brièvement de plusieurs événements considérables qui se sont produits depuis la prorogation des Chambres. Le Gouvernement a refusé ou de désavouer la "loi du cadenas", ou de la porter devant les tribunaux. Le ministre de la Justice me paraît avoir éludé la question. Il rappelle les principes fondamentaux de l'autonomie locale, tout en sachant bien que les provinces ne jouissent d'une autonomie locale que dans les limites d'une juridiction clairement définie. Cette décision me semble nettement d'ordre politique. Si le ministre de la Justice représente une circonscription du Québec, il est certainement ministre de la Justice pour tout le Canada, et il occupe même cette fonction dans un soi-disant gouvernement libéral. En supposant que l'organisation que je représente soit telle que l'a décrite à la population de London le chef de l'opposition (M. Manion) et que le premier ministre Duplessis apprenne la chose, comment pourrait subsister dans la province de Québec la Fédération du commonwealth coopératif? On supprimerait nos assemblées publiques parce que notre organisation n'aurait pas l'heur de plaire au premier ministre de la province de Québec. S'agit-il ici d'autonomie locale? Est-ce de la liberté politique? Au lendemain des élections, le premier ministre déclarerait hautement que le Canada conserverait dorénavant sa liberté politique, et pourtant il tolère cette violation de la liberté. Dans la pratique il devient très difficile pour des particuliers de réussir à saisir les tribunaux de cette question.

Autre chose que le discours du trône ne mentionne pas, c'est la reconnaissance de la conquête de l'Éthiopie. Cette conquête me paraît être l'un des plus honteux chapitres de l'histoire contemporaine. Il me suffira de lire —et c'est à peine nécessaire— certains articles du pacte de la Société des Nations, dont le Canada est l'un des signataires. Voici l'article 10:

Les Membres de la Société s'engagent à respecter et maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les membres de la Société. En cas d'agression, de menace ou de danger d'agression, le Conseil avise aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation.

Voici l'article 16:

Si un membre de la Société recourt à la guerre, contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15, il est *ipso facto* considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société...

Et ainsi de suite. Puis:

Les membres de la Société conviennent, en outre, de se prêter l'un à l'autre un mutuel appui dans l'application des mesures économiques et financières à prendre en vertu du présent article...

Les signataires du traité ont-ils agi dans ce sens? Le Canada est l'un de ces signataires. Je ne m'estime pas très fier de mon pays lorsque je lui vois la faiblesse de se mettre à la remorque d'autres nations pour admettre semblable marché.

Le discours du trône nous apprend encore que le Gouvernement accorde une "attention minutieuse et constante" aux événements d'ordre international. Comme le premier ministre nous a promis que nous pourrions revenir sur cette question, je m'abstiendrai de tout commentaire pour le moment. Or, que s'est-il produit lors de la crise de Munich? Le Canada avait-il effectivement pris quelque engagement de participer à la guerre? C'est ce que les journaux nous ont donné lieu de croire; était-ce le cas? Le Parlement devrait en être informé. Le premier ministre a beau nous dire que le Parlement sera convoqué, mais à quoi servira de convoquer le Parlement si des engagements ont déjà été pris? C'est comme si on avait convoqué les Chambres, il y a deux ou trois ans, pour obtenir notre assentiment à l'abdication du roi et au couronnement de son successeur; avant que cette Chambre pût étudier la question, nous avons tous dû prêter le serment d'allégeance au nouveau roi. A quoi sert d'accomplir cette sorte de formalité? Je le répète, que s'est-il produit lors de la crise de Munich? Le Canada s'est-il vraiment lié à la politique de Chamberlain? J'ai parfois l'impression que ce dernier est en fait notre ministre des Affaires étrangères. Le pays devrait le savoir. Pouvons-nous maintenir notre neutralité. J'ai déposé une résolution qui revendique la liberté, pour le Canada, de décider des questions de paix et de guerre et j'espère qu'on la discutera plus tard au cours de la session. Nous verrons quelle est l'attitude du cabinet sur cette question.

On nous dit qu'il importe de renforcer les moyens de défense du Canada et c'est ainsi que le Canada entre dans la course aux armements et s'engage dans la voie sanglante qui n'a jamais manqué, tout le long de l'histoire, de conduire au désastre. La force est le souverain arbitre, nous dit-on, et c'est là, selon moi l'apostasie suprême. Si la force est l'arbitre souverain, autant vaut pour les églises fermer leurs portes.

Contre qui devons-nous faire nos préparatifs de défense? Il est question de l'agression éventuelle de l'Allemagne et du Japon. Des gens bien renseignés nous disent qu'il s'expé-